

Réforme du lycée : Analyse du SE UNSA

Le projet a exclu de remettre en cause la structure en voies et séries séparées et de toucher aux séries S et ES, les séries « qui marchent ». Politiquement, il était sans doute difficile d'aller plus loin. Toutefois, en ne changeant pas la structure et en gardant à la série S son caractère polyvalent, on ne risque pas de changer les comportements des acteurs de l'école. La hiérarchie des voies et des séries a toutes les chances de perdurer.

Dans cette organisation maintenue, on ne peut qu'approuver le principe d'une rénovation des séries STI et STL qui ont perdu leur attractivité et leur lisibilité et dont les contenus ont besoin d'une sérieuse révision (les programmes datent de 1992). La création du bac pro 3 ans exige également un repositionnement de ces formations.

- *Sur quelles bases se fera cette rénovation ?*
- *Quelles en seront les conséquences pour les enseignants des disciplines technologiques*

La série L devrait être rendue plus attractive par le renforcement de la place des langues et par l'introduction de nouvelles disciplines.

- *Quel horaire en langues ? Quelles conditions d'enseignement ?*
- *Quelles nouvelles disciplines ? Sur quel horaire ? Enseignées par qui ?*

La réforme prévoit également de proposer aux élèves volontaires un sas de remise à niveau (stage passerelle) durant les vacances scolaires pour réduire les redoublements ou permettre la réorientation en cours ou fin d'année scolaire. Ce dispositif complète la mise en place de deux enseignements d'exploration en seconde (la LV2 intégrant le tronc commun) et des enseignements de spécialité en première en sus du tronc commun.

Là aussi, difficile d'être contre le principe de la correction de trajectoire et de la limitation des redoublements. Concrètement, les mesures proposées devraient pouvoir faciliter quelques réorientations. Attention à ce que le système ne fonctionne pas en défaveur des élèves selon le système de la trappe plus que du sas, et toujours dans le même sens.

Les propositions pour la classe de seconde vont vraiment dans le sens d'une classe de détermination et non de pré-orientation.

Les questions :

- *Les stages passerelles : un dispositif de plus, en heures sup, placé hors d'un temps scolaire trop contraint et n'offrant de ce fait aucune souplesse. Comment seront-ils organisés ?*
- *Le tronc commun devrait concerner le français, les langues, l'EPS, l'histoire-géo. Sur quelle base horaire ?*
- *Les enseignements d'exploration devraient disposer d'un horaire de 1h30 : les programmes actuels devront être revus. Quand ? L'offre sera-t-elle modifiée ? L'organisation pourra-t-elle être semestrielle ?*

Accompagner les élèves dans l'orientation

Le SE-UNSA approuve l'institution d'un horaire dédié à l'orientation dans l'horaire-élève. Il est favorable à l'orientation active mise en œuvre dès la classe de première, car elle permet aux élèves d'infléchir leur projet et leur parcours en fonction des conseils apportés par les institutions d'enseignement supérieur. Le tutorat est une forme d'action éducative qui peut être pertinente, à condition d'en préciser les contours et de prévoir un plan de formation des enseignants.

Les questions :

- *Les compétences des différents acteurs de l'orientation doivent être précisées : que fait le COP ? Que fait le prof principal ? Que fait le prof chargé de l'accompagnement ? Et celui chargé du tutorat ?*
- *Quelles sont la nature et la forme envisagées par le ministre pour le tutorat ?*
- *D'autres personnels peuvent-ils être concernés par ces nouvelles missions (accompagnement et tutorat) ?*
- *Quelles missions seront dans le temps de service ? Quelles seront les modalités de rémunération de la fonction de tuteur ?*
- *Quel plan de formation ?*

Mettre en œuvre 2 heures d'accompagnement personnalisé par semaine et pour tous de la seconde à la terminale, sans alourdir l'emploi du temps des élèves.

C'est la mesure-phare de la « réforme ». Elle est présentée comme une grande nouveauté, alors qu'existent déjà des dispositifs qui poursuivent les mêmes objectifs : aide individualisée, modules, TPE, et par certains aspects l'ECJS. Tous ces dispositifs ont du mal à convaincre de nombreux enseignants leur légitimité et de leur efficacité. Leurs conditions de mise en œuvre n'ont pas facilité les initiatives pédagogiques. En sera-t-il autrement de cet accompagnement géré de manière autonome par l'établissement ?

Questions :

- *Inclus dans l'EDT des élèves et dans le service des enseignants, l'accompagnement doit être installé dans les grilles horaires. A la place de quoi ?*
- *Combien d'heures/prof pour ces 2 heures/élèves ? Au ministère, on parle de 4 ou 5 heures. La perspective est intéressante.*
- *Quelles conditions favorables à la concertation et au travail en équipe indispensables seront proposées ?*

Favoriser l'apprentissage des langues étrangères, l'accès à la culture et la responsabilisation des lycéens.

Les principales propositions :

Généraliser l'apprentissage des langues vivantes en groupe de compétences
Développer les enseignements en langues étrangères (DNL)

Instituer un « référent culture » dans chaque lycée
Créer un service de vidéo à la demande dans les établissements pour permettre l'accès aux films du patrimoine
Favoriser des programmes d'enseignement davantage tournés vers la culture

Mettre en place le livret de compétences préconisé par le livre vert pour la Jeunesse de Martin Hirsch
Réécrire les textes régissant les droits et les devoirs des lycéens
Renforcer la formation des délégués de classe et des membres des CNVL

C'est la partie Bling-Bling du projet... Les mesures proposées paraissent bien modestes et relèvent davantage du plan de communication que d'un programme de réforme. La plupart d'entre elles reposent sur le bon vouloir –et les possibilités– des équipes et des établissements. Il est probable que ce catalogue de bonnes intentions ne se traduise pas beaucoup dans la réalité du lycée français.

Pour le Se-Unsa, il est paradoxal de prétendre « mieux s'adapter à son époque » en conservant au lycée sa structure en voies et séries cloisonnées et hiérarchisées... Par ailleurs et pour cosmétiques qu'elles soient, ces mesures demandent à être précisées, étayées. S'agissant du renforcement de l'apprentissage des langues vivantes, elles appellent clairement à un développement des moyens qui lui sont dévolus. Le Se-Unsa approuve la volonté de valoriser l'engagement des lycéens, y compris dans un cadre extra scolaire. Mais comment, concrètement, le livret de compétences sera-t-il mis en place ? Sous la responsabilité de quels personnels ? Avec quelle prise en compte dans le cadre de l'orientation active ? dans le cadre du parcours ultérieur dans le supérieur ?

En résumé, la position du SE-UNSA

Nicolas Sarkozy a dévoilé mardi 13 octobre 2009 les orientations retenues pour la « réforme du lycée ». Il s'agit, sans surprise, d'un rafistolage de l'existant bien plus que d'une « refondation ». Dans la lignée des très prudentes recommandations du rapport Descoings, l'accent est mis sur l'orientation et l'accompagnement des élèves.

Bref, la « réforme » se veut consensuelle, et l'on a manifestement cherché à ne froisser personne, particulièrement les lycéens et les représentants des différents lobbies disciplinaires. A la lumière de ces impératifs, il n'est pas étonnant que l'on ait renoncé à toucher aux structures du lycée et à l'organisation des enseignements. L'attachement des Français au lycée académique se conjugue aux séquelles laissées par la désastreuse gestion du dossier par Xavier Darcos. Disons-le tout net, il semble bien qu'il n'y ait pas de consensus suffisamment fort pour permettre la refondation que nous appelons de nos vœux.

Du reste, le projet présenté, bien que fort modeste, subit d'ores et déjà les attaques de la FSU qui se pose en défenseur des disciplines...

Dans ce contexte très contraint, les propositions véritablement porteuses d'amélioration pour la réussite des élèves sont en nombre très limité. Elles tiennent essentiellement dans la généralisation d'un accompagnement, la mise en œuvre d'un tutorat, et la révision annoncée des programmes du cycle terminal (dans les seules séries générales) afin de permettre la création d'un tronc commun et de faciliter ainsi les réorientations. Le Se-Unsa s'efforcera de peser dans les négociations qui vont s'ouvrir pour que les modalités pratiques de ces mesures servent réellement l'intérêt des élèves et n'entraînent pas une aggravation des conditions de travail des collègues.